

# ASSEMBLÉE NATIONALE

28 septembre 2021

---

INTERDISANT LES PRATIQUES VISANT À MODIFIER L'ORIENTATION SEXUELLE - (N° 4021)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL87

présenté par  
Mme Vanceunebrock, rapporteure

-----

### AVANT L'ARTICLE PREMIER

Rédiger ainsi l'intitulé du chapitre I<sup>er</sup> :

« Création d'une infraction relative aux pratiques visant à modifier l'orientation sexuelle ou l'identité de genre ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à renommer le chapitre Ier en supprimant la référence à l'expression "Thérapie de conversion".